

REVENU DES MÉNAGES DES EXPLOITANTS AGRICOLES

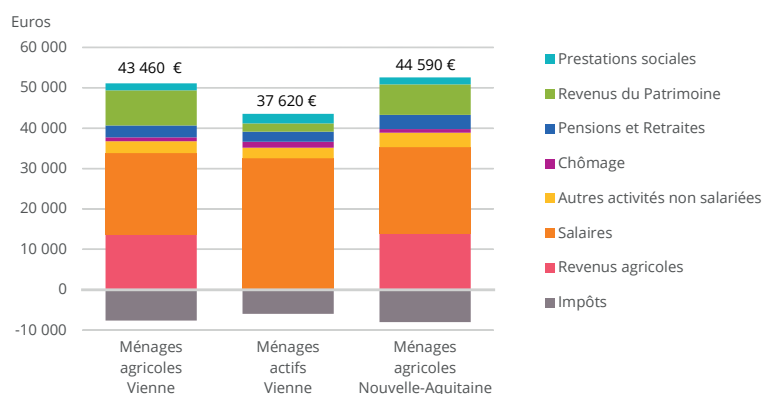
Vienne

Le département de la Vienne compte 3 500 ménages déclarant un revenu agricole, soit 3 % des ménages d'actifs de moins de 66 ans. En 2017, leur revenu disponible médian, soit 38 380 euros, est proche de ce qui est observé au niveau régional. Dans ce département orienté vers les grandes cultures mais avec une tradition d'élevage, les niveaux de revenus et leur origine sont variables selon la composition du ménage et l'orientation agricole. Le niveau de vie médian des personnes des ménages agricoles est légèrement supérieur à celui des personnes des ménages actifs mais la pauvreté monétaire est beaucoup plus fréquente.

Figure 1

Les revenus des ménages agricoles de la Vienne proches de ceux de Nouvelle-Aquitaine

Composition du revenu disponible annuel moyen



> Revenu disponible annuel

Médian : 38 380 euros

Moyen : 43 460 euros

■ 10 % des ménages agricoles ont un revenu disponible annuel inférieur à 12 910 euros. Pour 10 % il est supérieur à 74 270 euros.

■ Pour 21 % des ménages, le revenu agricole représente plus de deux tiers du revenu disponible.

Tableau 1

Les sources de revenus sont diversifiées

Part des ménages agricoles en ayant dans l'année	
Salaires	73%
Autres revenus non salariés	11%
Chômage	16%
Pensions/retraites	21%
Revenus du patrimoine (plus de 500 euros)	78%
Prestations familiales	32%
Minima sociaux	16%

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 2

De grandes disparités de situation selon la composition du ménage

Médiane des revenus et composition du revenu disponible

en euros, %	Ménages agricoles				Ménages actifs	Part dans le revenu disponible moyen des ménages agricoles					
	Revenu agricole médian	Salaires médian	Revenus du patrimoine médian	Revenu disponible médian		Revenus agricoles	Revenus d'activités non agricoles	Revenus du patrimoine	Pensions et retraites	Prestations sociales	Impôts
Personnes seules	7 490	0	1 710	18 430	18 320	53%	33%	27%	4%	4%	-21%
Monoparents	7 580	5 290	1 490	29 050	24 900	35%	50%	21%	6%	6%	-19%
Couples sans enfant	9 160	10 650	5 100	36 380	37 090	32%	45%	26%	16%	1%	-20%
Couples avec enfant(s)	10 440	21 180	3 340	45 760	45 440	29%	63%	17%	2%	5%	-16%
Moins de 40 ans	10 020	18 220	660	35 930	28 020	35%	62%	7%	0%	7%	-12%
40 à 49 ans	9 810	20 610	2 750	40 480	37 270	30%	64%	14%	1%	6%	-16%
50 à 65 ans	8 900	11 940	5 810	38 460	36 150	28%	53%	26%	11%	2%	-20%
Territoires spécialisés											
Production animale	s	s	s	35 870		s	s	s	s	s	s
Production végétale	6 790	19 320	3 690	40 520		25%	61%	22%	8%	3%	-19%
Ensemble	9 500	16 120	3 490	38 380	33 580	32%	55%	20%	7%	4%	-18%

s : secret statistique

Note de lecture : La moitié des ménages agricoles ont un revenu agricole inférieur à 9 500 euros (revenu médian). La part de revenu agricole dans le revenu disponible moyen est de 32 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 3

Plus de précarité dans les ménages agricoles que dans les autres ménages en activité
Taux de pauvreté et écarts de niveaux de vie

	Taux de pauvreté monétaire		Rapport interdécile de niveau de vie	
	Ménages agricoles	Ménages actifs	Ménages agricoles	Ménages actifs
Personnes seules	33%	19%	9,2	3,1
Monoparents	33%	26%	6,0	2,6
Couples sans enfant	15%	6%	4,5	2,8
Couples avec enfants	20%	10%	3,9	2,6
Moins de 40 ans	20%	15%	3,8	2,6
40 à 49 ans	23%	13%	4,6	2,7
50 à 65 ans	18%	10%	5,5	3,2
Territoires spécialisés				
Production animale	s	s	s	s
Production végétale	19%	0%	4,8	0%
Ensemble	20%	13%	4,9	2,9
Région	19%	13%	6,1	3,0

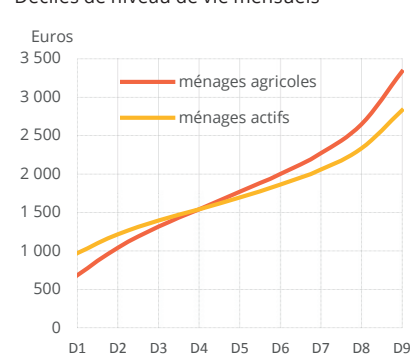
s : secret statistique

Note de lecture : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (1 041 euros par mois en 2017). Le rapport interdécile permet de mesurer les inégalités. Pour les ménages agricoles du département, le revenu disponible des 10 % les plus aisés est 4,9 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Figure 2

Des inégalités de niveau de vie
Déciles de niveau de vie mensuels



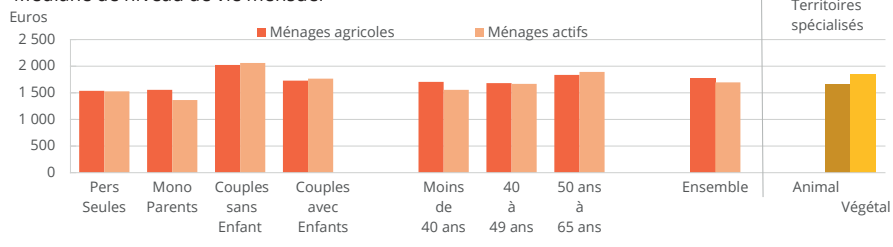
Note de lecture : D2, deuxième décile : 20 % des personnes des ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur à 1 040 euros par mois.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Figure 3

Le niveau de vie médian des ménages agricoles est supérieur à celui des autres ménages en activité

Médiane de niveau de vie mensuel



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

➤ **16 % d'exploitants pluriactifs**

Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

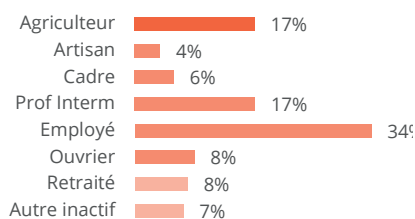
➤ **Activité des exploitants agricoles**

Production végétale : 49 %
Production animale : 27 %
Polyculture/ polyélevage : 24 %

Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

Figure 4

Un conjoint sur six est aussi agriculteur
CS du deuxième adulte du ménage



Source : Insee, recensement de la population 2016

Figure 5

Des ménages plus âgés, plus de couples avec enfants, moins de personnes seules
Caractéristiques des ménages agricoles



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Méthodologie

- Les ménages agricoles sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont des revenus agricoles non nuls sur leur déclaration de revenu. Les ménages actifs sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont déclaré des revenus d'activité non nuls.
- Les indicateurs de revenu par territoire végétal/animal sont estimés à partir des ménages résidant dans des communes répondant à deux critères : elles sont spécialisées dans un type de production et au moins la moitié des exploitants déclarent cette même activité à la MSA.

■ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Agreste Nouvelle-Aquitaine Etudes - n° 15 - Novembre 2020 - Revenus des ménages agricoles : une affaire de famille

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1

Tel : 05 55 12 90 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2020